



1) Décharge de responsabilité :

En participant au Championnat canadien de golf des Sourds 2025, le participant se dégage de toute responsabilité avec le comité organisateur (ASSQ) et l'ASSC et les installations sportives en cas de vol ou de tout bris de matériel.

2) Utilisation de photos :

J'autorise le comité organisateur du Championnat canadien de golf des Sourds 2025 (ASSQ) et l'ASSC à me photographier et à utiliser mon image. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'ASSC ou être cédées à des tiers, sans aucune limitation, pour une durée illimitée intégralement ou par extraits, et notamment par les médias sociaux, magazines pour les Sourds et toute autre utilisation publique.

3) Sécurité sportive

Avec la participation au Championnat canadien de golf des Sourds 2025, l'athlète s'engage à respecter la sécurité sportive. L'athlète a pris connaissance des éléments suivants :

3.1) [Code de conduite et d'éthique \(Politique #30-06\)](#)

3.2) [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport \(Vidéo LSQ\)](#)

3.3) [Faites un signalement en toute sécurité et confidentialité](#)

Pour toutes communications confidentielles au sujet d'un incident entre un athlète avec d'autres athlètes ou un entraîneur ou un membre de l'équipe de mission (thérapeute, interprète, etc.) pendant une compétition, un voyage ou un camp pour Équipe Canada, ou pour de l'aide, veuillez s.v.p. contacter le tiers indépendant

- Mandat et responsabilités du tiers indépendant
- Nature des plaintes
- Procédure de plainte
- Coordonnées
- Faire un signalement en ligne
- Sport sans abus / Ligne d'assistance du sport canadien

Événement hôte par :



Événement sanctionné par :

